



Mairie d' AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 juin 2021 à 18h15 – salle du conseil municipal

Le 17 juin 2021, à 18 heures 15, légalement convoqué par voie électronique, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Sandrine BOULAS-DRETZ.

En raison de l'état de crise sanitaire et dans le respect des règles de distanciation sociale, la séance n'est pas ouverte au public. Afin de permettre aux citoyens d'Airion d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera consultable également ultérieurement.

En présence de

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale (distanciel)
- Françoise DUPRÉ, 1^{ère} adjointe
- Julie LAGOUE, conseillère municipale (distanciel),
- Sophie ORDON, conseillère municipale,
- Leslie PEILLEIEUX, conseillère municipale (distanciel),
- Eric PRIEM, 2^{ème} adjoint,
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal,
- Jean-fredéric VERSTRAETE, conseiller municipal.

Pouvoirs :

Agnés BOILLET, conseillère municipale, à Sandrine BOULAS-DRETZ
Fabien THOMAS, 3^{ème} adjoint, à Sophie ORDON.

Votants : 11

Séance ouverte à 18h30.

Introduction de la séance par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021
- Budget : décisions modificatives
- Budget : vote des taux
- Organisation des scrutins des 20 et 27 juin 2021
- Stagiairisation de Marion ROUSSEL, secrétaire de mairie
- Lignes directrices de gestion
- Autorisation d'engagement supérieure à 3 000 euros
- Eléments de calendrier
- Questions diverses des membres du conseil municipal

- Questions diverses du public (envoi par mail ou par courrier).

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Leslie PELLEIEUX

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021 est soumis au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
9	-	2	11

Budget – Décisions modificatives

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante les décisions modificatives suivantes :

1- à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'opérer, en investissement, un transfert de 740,40 euros de l'article 2128 vers l'article 2183.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
11	-		11

2- de retransmettre le budget primitif qui a été préalablement transmis, suite à une erreur de saisie, sans l'affectation du résultat.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
11			11

Budget – Vote des taux

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le budget primitif a été construit sur le fondement d'une non-augmentation des taux liée à la fiscalité communale.

Pour mémoire, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, et plus particulièrement de la taxe d'habitation (TH), la commune ne perçoit plus de produit de la TH sur les résidences principales.

Si la délibération qui approuve le budget primitif indique bien la volonté communale des taux, la sous-préfecture de Senlis et la DDFIP demandent expressément à la commune d'indiquer clairement les taux sur une délibération (demande non formulée en 2020 au regard du contexte sanitaire et de l'arrivée très récente des équipes municipales).

Pour mémoire, la part départementale est fixé à 21,54 %. Concernant les taux communaux, la taxe

sur le foncier bâti est de 48,56 % et la taxe sur le foncier non bâti est de 41,26 %.

Madame le Maire propose de valider la reconduction de ces taux, comme vu en conseil municipal du 2 avril 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
11			11

Organisation des scrutins des 20 et 27 juin 2021

Madame le Maire indique que les opérations de vote, au vu du contexte sanitaire et de l'autorisation du déplacement du bureau de vote à titre exceptionnel, auront lieu dans la salle communale (11, rue de l'église) en lieu et place de la bibliothèque (1, rue du Moulin).

Un tableau pour la tenue des deux tables de vote a été transmis aux assesseurs et des flyers récapitulant l'organisation des scrutins et les dispositions prises en matière de gestes barrière ont été mis en ligne sur internet et distribués dans les boîtes aux lettres des administrés.

Stagiairisation de Marion ROUSSEL, secrétaire de mairie

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante la demande de stagiairiser Marion ROUSSEL, secrétaire de mairie depuis le 8 juin 2020. Elle se dit satisfaite du travail accompli, de la disponibilité, de la courtoisie, de l'adaptabilité et du retour positif des administrés en matière d'accueil et de réponse aux demandes.

En cas d'accord du conseil municipal, une création de poste permanent à raison de 27 heures par semaine sera adressée au CDG 60 accompagnée de la fiche de poste existante ; les éléments liés à la rémunération seront soumis au vote des membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
11	-	-	11

Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil obligatoire en matière de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

L'élaboration de lignes directrices de gestion poursuit les objectifs suivants :

- renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

De la compétence du Maire, et non du conseil municipal, la mise en place des lignes directrices de gestion impliquent d'être à jour en matière de GRH (tableau des effectifs, régime des indemnités, etc.). Les projets de délibérations à prendre ou à mettre à jour doivent préalablement faire l'objet d'un avis d'une des instances abritée par le centre de gestion de l'Oise. Elles seront ensuite soumises au vote des élus.

Madame le Maire a également pu bénéficier d'un apport méthodologique qui lui permettra à l'issue de formaliser les lignes directrices de gestion jusqu'à la fin de son mandat.

Autorisation d'engagement supérieure à 3 000 euros

La délégation du conseil municipal consentie au Maire en matière de dépenses étant limitée à 3 000 euros TTC, celui-ci doit recueillir l'accord du conseil municipal pour chacune des dépenses concernées.

Dans le cas présent, il s'agit de la dépense liée à l'appel à projet du Plan de relance relatif au socle numérique de base à l'école pour lequel la candidature de la commune a été retenue. La dépense s'élève à 3 400 euros (subventionnable à 60 et 70 % selon les volets).

Une convention devra être également signée pour l'intégralité de la dépense (convention à arriver et sur laquelle le Maire devra de nouveau recueillir l'avis du conseil municipal).

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
11	-	-	11

Eléments de calendrier

- 18 juin : conseil d'école,
- 19 juin : permanence en mairie,
- 20 et 27 juin : élections départementales et régionales,
- 24 juin : conférence des secrétaires de mairie du Plateau Picard,
- 24 juin : AG de l'AITT,
- 28 juin : réunion des élus du Plateau Picard sur le projet de territoire,
- 30 juin : RDV avec le lycée agricole pour définir le programme annuel 2021-2022

Questions diverses

- Suite à des demandes d'administrés de tailles de haies au Haras et rue de l'étang de Crécy pour pallier tant que faire se peut les difficultés de circulation liées aux différents travaux sur la RD 916 entre le 7 juillet et le 31 août, Mme Françoise Dupré indique qu'il n'est pas recommandé de tailler pendant la période de nidification. Mais dans le cas particulier présent, la sécurité routière semble prédominer dans le débat au vu des flux attendus et du gabarit de la route.

Pour mémoire, la Département de l'Oise réalise d'importants travaux de rénovation du pont de la Brèche, situé sur la RD916. Ces travaux imposent de fermer le tronçon entre Clermont et Fitz-James au giratoire de la piscine. Les conditions de circulation entre Clermont Nord et Fitz-James sont modifiées pour l'ensemble des usagers de la zone pendant toute la période des travaux. Profitant de cette fermeture, le Pays du Clermontois travaille à la réalisation d'un giratoire destiné à améliorer la circulation. 2022 sera concernée par le même type de fermeture à la circulation.

- M. Cédric Vandendaele annonce le calendrier des manifestations du CAL

3 juillet : tournoi de pétanque

1^{er} WE de septembre : fête foraine, feu d'artifice et animation musicale

12 septembre : brocante et exposition de voitures anciennes

Mme Aurélie Drobecq revient sur le projet de « tricot urbain » porté par le CCAS qui trouvera sa traduction finale lors de la fête communale (décorer des arbres ou des éléments urbains avec des ouvrages réalisés en laine ou en coton).

- M. Eric Priem et M. Jean-Frédéric Verstraete reviennent sur les dépôts sauvages devenus récurrents dans la commune.

Questions diverses du public reçues par mail ou courrier

Sept administrés se sont plaints des bruits liés aux effaroucheurs qui ont été mis en place par les cultivateurs afin d'effrayer les oiseaux et les dissuader de manger les semences. Madame le Maire rappelle en séance les dispositions en la matière au regard des dispositions du code de la santé publique en matière de bruit et des dispositions particulières à l'Oise prises par arrêté préfectoral, en particulier sur les distances minimales par rapport aux habitations et à l'interdiction d'utilisation la nuit. Elle indique qu'elle ne peut guère réglementer plus en la matière au vu des contraintes déjà importantes dans le département.

Prochaine réunion

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 15 juillet 2021.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h20.


Sandrine BOULAS -DRETZ

